

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 46/2025

OBJET : MISE EN CONFORMITE DE L'ARRET DE BUS DE LA CHAPELLE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean- Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BARBE Sabrina pouvoir à VIGNE Amélie, BETTON Daniel pouvoir à BRUNET Michel, BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, CHALAYE Franck pouvoir à BLAISE Véronique, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'arrêt de bus de La Chapelle, situé à l'intersection de la route des Alpes et de la route de l'Abricotine, doit être mis en conformité.

Le montant des travaux est estimé à 12 686,20 € HT.

La Région, dans le cadre du dispositif « Demande d'aide pour l'aménagement d'arrêt de bus », peut accorder une subvention pour ce projet.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de mise en conformité de l'arrêt de bus de la Chapelle et son enveloppe financière estimée à 12 686,20 € HT,
- Sollicite auprès de la Région, une aide aussi élevée que possible,
- Autorise M. le Maire à déposer la demande d'aide et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 026-200056547-20251211-DE_2025_46-DE


